



Union des Villes et
Communes de Wallonie
asbl



Fédération des CPAS

Vos réf. :
Nos réf. : LV/ALV/JMR/CTH/cb/2021-50
Votre correspond. :
Annexe(s) : /

Madame Christie Morreale
Vice-Présidente et Ministre de l'Emploi,
de la Formation, de la Santé, de l'Action
sociale et de l'Egalité des chances
Rue Kefer, 2
5000 Namur

Namur, le 29 avril 2021

A l'attention de Madame Kristel Karler,
Conseillère

Madame la Ministre,

Concerne : Vaccination

- **Sans-abris**
- **Etudiants et nouveaux membres du personnel en maisons de repos**

Le Comité directeur de la Fédération CPAS a évoqué la question de la vaccination lors de sa réunion du 22 avril 2021.

Sans préjudice du courrier du 25 mars dernier relatif à la vaccination du personnel des CPAS, le Comité a souhaité insister et interpellé sur deux points.

1. Vaccination des sans-abris

Depuis des années, le nombre de sans-abris en Wallonie donne lieu à débat et réflexions mais n'a pas pu faire l'objet d'un chiffrage fiable. Pour la vaccination de ces personnes, des projets pilotes sont à l'ordre du jour. Il a été demandé aux relais sociaux de faire une estimation des personnes vulnérables (sans-abris, migrants, prostituées...) sur leur territoire qui seraient vaccinables et accepteraient de se faire vacciner.

Les relais sociaux ne sont pas présents sur l'ensemble du territoire wallon. Quelle que soit l'ampleur de leur effort, leur estimation sera partielle.

Par ailleurs, un tel recensement engendre une série de questions techniques et méthodologiques difficilement surmontables ; celles-ci nous remontent de plus en plus au niveau de la Fédération des CPAS.

Enfin, si un sans-abri est atteint par le Covid, il n'y a pas de structure d'accueil permettant son isolement. Si des maisons d'accueil ou de vie communautaire ont prévu des chambres d'isolement, cela ne suffit malheureusement pas. C'est préoccupant en termes de santé publique et constitue un argument fort pour assurer la vaccination des sans abris dans les meilleurs délais.

Par rapport à la vaccination des sans-abris, qui devrait se faire en toute urgence, voici quelques pistes de solutions / propositions.

Comme tout citoyen, les sans-abris pourraient recevoir une convocation avec une plage de jours pour la vaccination via leur adresse de référence. C'est d'ailleurs ce que la Fédération des CPAS avait proposé lors des réunions organisées avec votre Cabinet et le Commissaire wallon Covid.

Par conséquent, les CPAS connaissent une partie du public sans-abris via l'adresse de référence. Des acteurs tels les CPAS et les relais sociaux peuvent les sensibiliser à la vaccination. Une partie d'entre eux au moins irait vers les centres de vaccination s'ils sont bien informés.

A titre complémentaire, les équipes mobiles de vaccination pourraient intervenir comme elles le font pour les personnes qui ne peuvent quitter leur domicile. Il y a des centres d'accueil et des abris de nuit au sein desquels ces équipes pourraient se rendre directement pour vacciner. Une frange du public des sans-abris ne fréquente pas ces structures, mais se rend régulièrement dans certains lieux, par exemple lors de la distribution de nourriture. Ce pourrait aussi être l'occasion de vaccination. Notons que des équipes mobiles de ce type sont déjà à l'œuvre à Bruxelles pour une vaccination unidose en synergie notamment avec des services infirmiers à domicile.

A contrario, instaurer un dispositif *sui generis*, totalement spécifique pour les sans-abris et les personnes vulnérables ne semble pas indiqué.

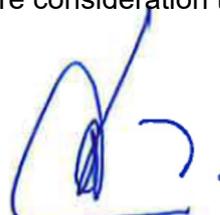
2. Vaccination des étudiants et des nouveaux membres du personnel en maison de repos

Les vacances de juillet et août approchent à grands pas. Durant cette période, les étudiants jouent un rôle très important pour assurer la continuité de services dans les maisons de repos. Ce sera d'autant plus vrai cette année. D'une part, une grande part du personnel de ces maisons est plus que fatigué. D'autre part, une bonne partie des personnes qui seront parties en vacances à l'étranger devront respecter une période de quarantaine. Cela induira un absentéisme sensiblement plus élevé. Dans ce contexte, il est crucial que les étudiants qui iront travailler en maison de repos pendant les mois de juillet et août puissent se faire vacciner avant leur entrée en service. Il devrait en être de même des autres nouveaux membres du personnel en ce compris les personnes en articles 60.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre considération très distinguée.



Alain Vaessen,
Directeur général



Luc Vandormael,
Président

Copie de la présente est adressée à :

- Monsieur Christophe Collignon, Ministre du Logement et des Pouvoirs locaux ;
- Monsieur Yvon Englert, Délégué général Covid-19.